RÈGLEMENT DU 17ème TOURNOI DU DRAGON

À Draguignan

19 juin et 20 juin 2027

JUGE ARBITRE : Monsieur ULRICH Joachim

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2603685** et sous le nom « 17ème Tournoi du Dragon. Il se déroule du **19 juin 2027 au 20 juin 2027** au gymnase Jean Rostand sur 7 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du règlement.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être licencié à la date limite d'inscription pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **ULRICH Joachim**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation au JA et à la table de marque.

1.5 Le GEO principal est **Miguel BRITO MENDES**.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le 17ème Tournoi du Dragon est un tournoi «national » qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran » et aux classements de N3 à NC. Le nombre maximum de participants est de 200 joueurs.

2.2 Les tableaux seront organisés de préférence en Série (ex Série1, Série2 ...). Les paires seront placées dans la Série par rapport à leurs CPPH (la somme des points des deux partenaires).

2.3 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.4 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 L'ouverture des inscriptions se fera à compter du 12 octobre 2026 à 7h00 et la clôture, le 04 juin 2027 à 23h00.

3.2 Les renseignements peuvent être demandés par téléphone au 06 76 51 02 82 et par courriel à laurie.dbc83@free.fr.

3.3 Les inscriptions et les règlements se feront uniquement en numérique directement sur Badnet.

3.4 La date limite d'inscription est **le 4 juin 2027** et la prise en compte du CPPH est **le 4 juin 2027.**

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'arrivée des feuilles d'inscription accompagnée du règlement.

3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 20€ pour 1 tableau et 23€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversés à la FFBaD. Ils seront de 10€ pour 1 ou 2 tableaux pour les joueurs licenciés au Draguignan Badminton Club.

3.7 Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans une discipline de double (DH, DD, DMx), sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

3.8 Les simples et les doubles mixtes se joueront le samedi 19 juin 2027 et les DH et DD se joueront le dimanche 20 juin 2027. Les joueurs pourront s'inscrire soit en simple soit en double mixte mais pas dans les deux tableaux.

3.9 L'inscription d'une paire ne sera validée que lorsque le deuxième joueur aura réglé ses frais d'inscription. C'est cette dernière date qui sera retenue comme date d'inscription de la paire.

3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 (heure de convocation).

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au 17ème Tournoi du Dragon doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-15 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les 5 jours après la compétition, les pièces justificatives sont à déposer sur votre espace MyFFBaD, rubrique Mon compte, mes justificatifs ou directement sur **:** ***https://MyFFBaD.fr/forfait***. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait du participant ne présentant pas un certificat médical une fois les convocations transmises.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur Badnet et publiées sur Badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Oliver Apex 100.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 15 points.

5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

5.11 Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

5.12 Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débuter la rencontre ceci implique le test des volants.

5.13 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre. Tous les tableaux se joueront en poule avec 2 sortants.

5.14 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.15 Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.16 La participation au 17ème Tournoi du Dragon requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.17 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.

5.18 Le tournoi sera doté de 2000 euros de récompenses sous formes de bon d'achats +2Bad (montant pouvant être revu à la hausse ou baisse en fonction du nombre d'inscrits).

5.19 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

5.20 Le Comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du présent tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).